

# Communications de la Municipalité

du 8 juin au 31 août 2010

## La Municipalité décide

*8 juin 2010*

### **C.O. St-Maurice, location salle de classe et gymnastique**

De porter à la connaissance du cycle d'orientation régional de St-Maurice que la location d'une 3ème salle de classe se fera aux mêmes conditions que les deux autres. La salle de sport est disponible pour les élèves des classes de Lavey et du Collège de la Tuilerie. Une location sera perçue uniquement pour les heures effectuées par le cycle d'orientation à raison de Fr. 500.--/heure et par année.

*20 juillet 2010*

### **ECA, SDIS Lavey-Morcles - Saint-Maurice**

D'informer l'ECA que la Municipalité adhère au projet de réunion du corps des sapeurs-pompiers de Lavey avec celui de Saint-Maurice et cautionne la constitution de groupes de travail.

### **La Poste Suisse**

De porter à la connaissance de la Poste que la Municipalité renouvelle son souhait pour qu'une collaboration avec l'office de poste de St-Maurice s'organise et se mette en place, afin d'améliorer la desserte au guichet, dans le but de trouver des synergies acceptables pour chacun dans le cadre de l'étude du maintien de la Poste à Lavey-Village. Elle ne saurait prendre position pour l'une ou l'autre des variantes proposées et se réserve le droit de recourir à la commission offices de poste du DETEC. Ce courrier fait suite au procès-verbal de la séance du 6 juillet 2010, en présence de la Municipalité et de Messieurs Telley et Donadello.

### **Couvert des Amoureux**

D'engager M. Gilbert Michaud en qualité d'intendant du Couvert des Amoureux.

3 août 2010

### **Bex, Municipalité, convention entretien réseau d'eau**

De signer une nouvelle convention entre les Communes de Bex et Lavey-Morcles pour l'entretien du réseau de distribution d'eau potable de Lavey-Morcles par la Commune de Bex.

## **La Municipalité prend acte**

8 juin 2010

### **Forces Motrices de l'Avançon, éclairage public**

De la suggestion des Forces Motrices de l'Avançon d'établir un plan de remplacement pour ces prochaines années suite aux nouvelles réglementations pour l'éclairage public qui entreront en vigueur à partir de 2015 et qui auront comme conséquences principales :

- \* les ampoules à vapeur de mercure seront interdites à la vente, ce qui représente toutes les sources lumineuses de couleur blanche à l'exception de quelques cas récents. Il n'existe pas de solution de remplacement dans les armatures d'éclairage existantes compatible avec les appareillages auxiliaires. La seule solution restant est de changer toute l'armature pour l'adapter aux sources lumineuses qui resteront seules admises et qui pourront être remplacées par des sources lumineuses plus économes en énergie.
- \* il ne sera plus autorisé d'installer de nouvelles armatures d'éclairage sans déflecteur.

### **Radio Chablais SA, augmentation du capital**

Des options prises à l'occasion de la séance d'information aux Communes du Chablais, soit :

- \* la solution de l'augmentation du capital de Radio Chablais SA par l'intermédiaire de l'Association du Chablais a été privilégiée. Elle permet aux communes de rester membre de l'Association tout en représentant quatre membres au sein du Conseil d'administration de la SA, désignés par le Comité de l'OIDC.
- \* le montant sollicité de la part de chaque commune est de Fr. 3.50 par habitant et représente la contribution ponctuelle qui permettra, par le biais de l'augmentation du capital, de renouveler les équipements techniques, indépendamment des Fr. 5.-- par habitant contribuant aux frais de fonctionnement de Radio Chablais SA.

Les comptes 2009 bouclent positivement.

## **UCV, péréquation**

D'un mail de l'UCV relatif au projet de la nouvelle péréquation. Elle a fait parvenir à un certain nombre de députés la prise de position commune des comités de l'UCV et de l'AdCV, ainsi que des membres du Conseil de l'UCV au sujet des 3 amendements visant à inclure dans la péréquation la part des communes au financement des écoles de musique, amendements qui ont été acceptés par 7 oui contre 6 non et 2 abstentions par la commission parlementaire qui a étudié cet objet. L'UCV invite les Communes à intervenir auprès des députés des régions respectives afin de les inciter à refuser ces amendements.

*22 juin 2010*

## **Forces Motrices de l'Avançon, Avançon Morcles**

D'un courrier des Forces Motrices de l'Avançon qui informe la Municipalité que des mesures de débit de l'Avançon de Morcles ont été effectuées dans le but éventuel de procéder à un turbinage des eaux de cette rivière. Elles ont été effectuées au niveau du pont de la route Cantonale après Lavey-les-Bains. Ces mesures, ainsi qu'une étude complémentaire ont montré que les débits ne correspondaient pas aux attentes et ne permettraient pas de réaliser un ouvrage de production d'électricité hydraulique. Ce projet est donc abandonné.

## **ECA, conduite de Savatan**

D'un courrier de l'ECA informant la Municipalité de sa participation aux frais de remplacement de la conduite d'adduction entre Savatan et le réservoir des Fourches en allouant une subvention de Fr. 27'340.--.

## **Infrastructures, dpt, service des routes**

D'un courrier du service des routes informant la Municipalité du départ à la retraite de Monsieur Jean Francey, Voyer, à fin juin 2010. L'exploitation sera dirigée par Monsieur Christophe Rohr. Monsieur Henri Ravussin, ingénieur HES en géomatique, succédera à Monsieur Jean Francey dès le 1er septembre prochain en qualité de responsable de région-voyer.

## **La Poste Suisse, service postal**

D'un courrier de la Poste suisse qui tente de répondre aux questions de la Municipalité quant à la non prise en compte des envois déposés par certaines institutions domiciliées dans la Commune. De plus, la Poste poursuit son analyse de la situation concernant la desserte postale à Lavey. Deux solutions peuvent être envisagées : l'agence postale ou le service à domicile.

*6 juillet 2010*

### **Energie Concept SA, information sur avancement projet AGEPP**

D'un e-mail de Monsieur Patrick Dewarrat d'Energie Concept SA informant la Municipalité de l'avancement du projet AGEPP. La plateforme de forage a été définie ainsi que l'entreprise qui va gérer la réalisation de cet ouvrage. Quant au forage, des premiers contacts ont été pris avec plusieurs sociétés. Le projet est freiné par la définition et l'obtention de la garantie du risque géothermique. Une revue des business plans est en cours suite aux modifications du projet en vue de l'obtention de la garantie du risque géothermique en cas d'échec.

### **Intérieur, dpt, SeCRI, nouvelle péréquation intercommunale**

D'une copie d'un courrier du Chef du département de l'intérieur, Monsieur Philippe Leuba, annonçant l'aboutissement des travaux menés de concert entre le Conseil d'Etat et les comités de l'UCV et de l'ADCV. La nouvelle loi sur les péréquations intercommunales a été adoptée par le Grand Conseil le 15 juin 2010.

*20 juillet 2010*

### **Aigle, Municipalité, DFJC, projet de gymnase dans l'Est Vaudois**

D'une copie d'un courrier de la Municipalité d'Aigle adressée au Conseil d'Etat relatif au projet de gymnase dans l'Est Vaudois. Compte tenu de l'augmentation du nombre d'élèves, le Canton projette deux établissements dans l'Ouest lausannois et à Nyon. Aigle s'est penché sur l'éventualité d'un site sur son territoire en prenant en compte le fait qu'elle est un nœud ferroviaire important permettant de relier le Chablais et la Riviera. Après une brève analyse, 4 sites représentent des potentialités intéressantes tout en étant proche de la Gare. La Municipalité d'Aigle est à disposition pour une entrevue pour discuter plus amplement du projet.

*3 août 2010*

### **Intérieur, dpt, ASFiCO, arrêté d'imposition 2011**

D'un courrier de M. Fabrice Weber, directeur de l'Autorité de surveillance des finances communales, traitant de la bascule d'impôts pour l'arrêté d'imposition communal 2011 et la nouvelle péréquation intercommunale 2011. Celle-ci entrera en vigueur le 1er janvier 2011. Elle prévoit une diminution de la facture sociale à charge des communes à hauteur de 6 points d'impôts sur la base d'une bascule des communes au Canton. A compter du 1er janvier 2011, les taux d'imposition communaux sont, en principe, réduits de 6 points et le taux cantonal de base est porté à 157.5 %.

### **Hager Françoise, démission**

D'une correspondance de Mme F. Hager annonçant sa démission en qualité de secrétaire municipale pour le 31 janvier 2011. Toutefois, elle souhaite trouver conjointement un accord pour réduire sensiblement ce délai soit le 31 décembre 2010.

### **Montangero Patricia, démission**

D'une lettre de Mme P. Montangero annonçant sa démission de sa fonction de boursière communale pour le 31 janvier 2011.

#### **AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

**Le Syndic :**

**La Secrétaire :**

Jean-Marie Darioli

Françoise Hager